



Réseau Environnement Santé
148 rue du Faubourg Saint-Denis
75010 Paris

Paris, le 13 juin 2011

Mr. Eric POUDELET
Director - Safety of the food chain
SANCO - DDG2 - E
European Commission
B – 1049 Bruxelles - Belgique

Sujet : DJA Aspartame

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier datant du 6 juillet dernier. Nous avons pris acte de la décision d'une réévaluation complète en septembre prochain de l'aspartame par l'EFSA. Nous nous félicitons de cette décision qui conforte les interrogations sur la pertinence scientifique de la DJA. Nous prenons acte que vous ne contestez pas la validité des témoignages sur la façon dont ont été conduites ces études, ce qui auraient du conduire normalement à les invalider (Cf. le témoignage de Jacqueline Verrett, toxicologue à la FDA, effectué sous serment devant le congrès américain¹).

Nous avons bien noté la transmission d'une copie des dossiers concernant l'aspartame issu des archives de la commission à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). Cela confirme que les études sur lesquelles l'actuelle DJA repose n'ont pas été publiées dans la littérature scientifique et ne peuvent donc pas servir de base à la fixation d'une DJA au regard des règles habituelles de la déontologie de l'expertise. Le RES souhaite que l'EFSA étudie l'ensemble des études avec la même grille d'évaluation et sera vigilant sur cet aspect.

¹Cité dans Devra Davis « The secret history of the war on cancer” Basic Books Ed New York 2007

Nous attirons par ailleurs votre attention sur la question des conflits d'intérêts au sein du comité additifs de l'EFSA. Le dernier rapport du Corporate Europe Observatory (CEO)² montre en effet que 11 membres sur 20 sont en situation de conflits d'intérêt au sens de l'OCDE. La question se pose plus particulièrement pour le président John Larsen, le rapporteur Gerrit Speijers et les membres, Jürgen König et Iona Pratt qui tous avaient omis de déclarer leurs liens d'intérêt avec l'ILSI, organisme de lobbying de l'industrie agroalimentaire. Le RES soutient la demande du CEO que l'EFSA respecte ses propres règles (EFSA's Guidance document on declarations of interest du 8 septembre 2009) et entame des procédures à l'encontre des ces 4 personnes.

Nous vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués à la cause de la santé environnementale.

Dr Laurent Chevallier
Responsable de la commission Alimentation du RES



André Cicoella
Président et porte-parole du RES



² <http://www.corporateeurope.org/agribusiness/news/2011/07/04/food-safety-panel-admits-industry-ties>